

## **Cours SSRM: conditions générales**

### **Inscription**

Les inscriptions sont retenues dans l'ordre d'arrivée. Les inscriptions peuvent être faites en tout temps par écrit soit au moyen du formulaire réservé à cet effet sur le web, elles sont considérées comme définitives. Dès que l'inscription nous est parvenue, le/la futur(e) participant(e) reçoit automatiquement un accusé de réception. Dès le délai d'inscription dépassé, il/elle reçoit une attestation écrite de participation définitive ainsi que des informations détaillées concernant le cours choisi.

Si le nombre de participants est insuffisant, nous nous réservons le droit de supprimer un cours. Dans ce cas, les participant(e)s seront informé(e)s minimum un mois avant le début du cours.

### **Payement**

Les frais de cours sont à payer avant le début du cours.

### **Annulation**

Une annulation doit être faite par écrit. Les frais d'annulation sont calculés de la façon suivante :

Jusqu'à 1 mois avant le début du cours	Frais administratifs sfr. 50.-
1 mois à 10 jours avant le début du cours	50 % des frais de cours
9 jours à 1 jour avant le début du cours	100% des frais de cours

En cas de maladie, d'accident ou de situations difficiles, la SSRM/SGHR décidera au cas par cas sans recours à la voie de droit. Nous vous remercions de votre compréhension. Il est recommandé de souscrire à une assurance d'annulation. L'assurance est l'affaire du participant.